

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE IticBuro

V 03.06.05

### ARTICLE 1 - DEFINITIONS

IticBuro est un service proposé par la société iTIC Solutions inscrite au RCS sous le numéro : Salon 480 622 091.

Est appelé outil de travail collaboratif un ensemble de moyens informatiques de développement de l'information et de la communication dans le but de faciliter le travail en groupe et / ou à distance.

Est appelé client l'organisme qui utilise le service IticBuro.

Est appelé utilisateur ou usager toute personne qui pourra avoir accès au service IticBuro.

Est appelé identifiant le couple nom, mot de passe permettant à un utilisateur de se connecter au service IticBuro.

Les spams, désignent les communications électroniques massives, émises sans sollicitation des destinataires, à des fins publicitaires ou malhonnêtes.

### ARTICLE 2 - OBJET

Les présentes dispositions, « le Contrat », ont pour objet de définir les modalités et conditions générale d'utilisation du service IticBuro fourni par iTIC Solutions.

Toute utilisation du Service IticBuro est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

La connexion au Service IticBuro à l'issue de la réception par l'utilisateur de ses identifiants implique confirmation de la connaissance et de l'acceptation par l'utilisateur des Conditions Générales de Vente du Service.

### ARTICLE 3 - SERVICES FOURNIS PAR iTIC Solutions

Le " Forfait IticBuro " permet à l'Usager, pour un montant total mensuel précisé dans les conditions particulières, de disposer d'un ensemble d'outils de travail collaboratif :

- Messagerie
- Dispositif de création et de mise en oeuvre de forums
- Annuaire de contacts partagés
- Agendas personnels et collectifs
- Dispositifs de gestion et de partage de documents ou de fichiers.

Ces outils sont hébergés par iTIC Solutions et sont accessibles depuis l'intérieur ou l'extérieur de

l'entreprise cliente au moyen d'une liaison internet (hors fourniture).

iTIC Solutions garantit la sécurité et la confidentialité du fonctionnement de IticBuro et sa disponibilité 24h / 24 sous réserve du bon fonctionnement de la liaison internet.

Avec IticBuro, l'utilisateur bénéficie d'une protection de sa messagerie contre les virus et les SPAM.

Ses données sont protégées contre les intrusions ou les accidents de type vol ou incendie et les sauvegardes sont assurées régulièrement.

### ARTICLE 4- L'ACCES AU SERVICE

iTIC Solutions accorde à l'utilisateur la possibilité de connecter, sans limitation de durée de connexion, son équipement informatique au centre serveur de iTIC Solutions afin d'utiliser les services mentionnés à l'article 2. Cette possibilité ne couvre pas les coûts de liaison, abonnements, taxes ou autres moyens de rémunération pouvant être demandés par les fournisseurs d'accès internet.

#### 4.1. Interruption du service

iTIC Solutions se réserve la possibilité de suspendre l'accès à ses services pour des raisons de maintenance ou de mise à jour et ce sans être tenue à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages - intérêts d'aucune sorte vis à vis des usagers.

#### 4.2. Modifications des prestations proposées

iTIC Solutions pourra réviser ses tarifs à tout moment sous réserve, si les nouveaux tarifs sont moins favorables pour l'utilisateur, d'en informer celui-ci un (1) mois à l'avance.

### ARTICLE 5 - UTILISATION DES CODES D'ACCES ET IDENTIFIANTS

#### 5.1. Modalités de remise

Les identifiants (login et mot de passe) sont communiqués aux utilisateurs au moment de la mise en service par les installateurs de IticBuro .

#### 5.2. Caractères personnel et confidentiel

Les identifiants sont personnels et confidentiels. L'utilisateur est seul responsable de la garde et de l'utilisation des identifiants que iTIC Solutions lui aura transmis. L'utilisateur s'engage à conserver secret ses identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Toutes connexions au service ou transmission de données effectuées en utilisant les identifiants de l'Usager seront réputées avoir été effectuées par l'usager lui-même ou l'un de ses préposés ou une personne dont il a la garde et donc sous sa responsabilité.

## **ARTICLE 6 - ASSISTANCE**

### **6.1. Modalités**

iTIC Solutions met à la disposition des Usagers de IticBuro un service d'assistance (Hotline) téléphonique au 08 73 64 23 76 pendant les heures ouvrées. Ce service est également accessible 24h/24 par courrier électronique à l'adresse [hotline@iticsolutions.com](mailto:hotline@iticsolutions.com).

Par ailleurs, iTIC Solutions organise des formations pour permettre aux utilisateurs de découvrir et de prendre en main toutes les possibilités de IticBuro. Le cas échéant, ces formations font l'objet d'une convention particulière. Les coûts sont imputables sur le budget formation de l'entreprise.

### **6.2. Coûts**

Les coûts de la formation et de l'assistance technique sont précisées dans les conditions particulières.

## **ARTICLE 7 - RESPONSABILITES**

### **7.1. Responsabilité de iTIC Solutions**

iTIC Solutions s'engage à tout mettre en oeuvre pour l'exécution de ce contrat. Il s'agit toutefois d'une obligation de moyen et en aucun cas une obligation de résultat.

La responsabilité de iTIC Solutions est limitée, aux matériels et logiciels installés sur le serveur de iTIC Solutions .

Ainsi, iTIC Solutions ne peut en aucune manière être tenue responsable des vitesses d'accès, des ralentissements ou des éventuels incidents imputables aux réseaux internet.

L'équipement connecté au centre serveur étant sous l'entière responsabilité de l'Usager, iTIC Solutions n'est en rien responsable de tous dommages pouvant survenir à l'équipement de l'Usager du fait de sa connexion.

iTIC Solutions n'exerce pas de contrôle sur le contenu des documents stockés par le client sur son espace de travail ni sur les informations échangés dans le système de communication. Itic Solutions ne saurait voir sa responsabilité engagée quant à ce contenu.

Le service IticBuro est fourni sur une base de disponibilité. iTIC Solutions dément spécifiquement n'importe quelle autre garantie. En aucun cas, iTIC Solutions ne peut être tenue responsable des préjudices directs ou indirects, tels que notamment préjudice commercial, perte de clientèle, perte de fichiers et/ ou de données, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice, perte d'image de marque, perte de preuve, accès par un tiers non autorisé au service, défaillance du système de

sécurité, de mise à jour, de stockage et de chiffrement des informations contenues dans les fichiers et/ ou d'information, que le client pourrait subir du fait de l'exécution du présent contrat.

Par ailleurs, ITIC Solutions se dégage de toute responsabilité en cas d'utilisation du Service IticBuro non conforme aux présentes Conditions Générales de Vente.

La responsabilité de iTIC Solutions ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment, l'interruption du Service IticBuro résultant de la défaillance du réseau de l'opérateur de télécommunications ou la défaillance du matériel de réception des destinataires des messages. iTIC Solutions ne sera pas tenue responsable des données, mails, et documents (images, textes et sons) que l'Usager aura pu diffuser sur son réseau.

Il est expressément convenu que, si la responsabilité de iTIC Solutions était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'abonné ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages et intérêts que le remboursement des règlements effectués, au titre des frais d'abonnement à Itic Buro au cours des deux derniers mois, sans préjudice de saisine des juridictions compétentes.

### **7.2. Responsabilité de l'abonné**

L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation des identifiants que iTIC Solutions lui aura transmis. L'utilisateur prend à ses risques et périls toute divulgation de mots de passe ou codes confidentiels.

La responsabilité de iTIC Solutions ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'espace stockage du client ou pour un piratage du contenu de cet espace.

L'utilisateur est seul responsable du paramétrage de son équipement informatique pour permettre un accès au service.

### **7.3. Cas de force majeure ou cas fortuit**

Les parties ne sont pas tenues pour responsables, ou considérées comme ayant failli aux présentes conditions générales d'utilisation, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure ou un cas fortuit habituellement reconnu par la jurisprudence. Le cas de force majeure ou cas fortuit suspend les obligations nées du contrat pendant toute la durée de son existence.

## **ARTICLE 8 - ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CONTRAT**

Le Contrat prend effet à la date de la signature de celui-ci par les deux parties.

Le Contrat est d'une durée mensuelle, renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation dans les modalités prévues par l'article 10 des présentes. Pendant toute la durée du Contrat, l'Usager est soumis aux présentes conditions générales.

## **ARTICLE 9 - FACTURATION**

### **9.1. Prix de l'offre**

Le prix de l'offre pour une entreprise est fonction du nombre de postes connectés au service. Il fait l'objet des conditions particulières annexées au présent contrat.

Le fait générateur de la facturation du Service est la date de mise à disposition de IticBuro par les services de iTIC Solutions.

### **9.2. Révision de prix**

Les tarifs du service seront révisés le 1er janvier de chaque année. Itic Solutions informera le client du taux de cette révision par lettre simple.

### **9.2. Modalités de facturation**

L'abonnement de l'Usager est facturé mensuellement par iTIC Solutions et est payé par prélèvement automatique sur le compte courant (bancaire ou postal) du client.

Tout retard de paiement pourra entraîner de plein droit, à l'issue d'une mise en demeure adressée par courrier électronique et restée sans effet pendant (15) quinze jours, la facturation de frais de traitement. Les sommes dues mais non encore facturées deviendront immédiatement exigibles. Les sommes précédemment versées par le client resteront acquises à iTIC Solutions. Les éventuels frais de traitement des impayés seront également supportés par le client de mauvaise foi. En cas d'impayés répétés, iTIC Solutions se réserve le droit de résilier ou suspendre le service et de confier le recouvrement amiable et/ou contentieux à une société de recouvrement, après l'envoi un deuxième courrier électronique de rappel.

## **ARTICLE 10 - RESILIATION, SUSPENSION**

### **10.1. A l'initiative de iTIC Solutions**

iTIC Solutions se réserve le droit de résilier ou suspendre de plein droit le contrat, sans que l'Usager ne puisse lui demander une quelconque

indemnité, en cas de violation grave ou renouvelée d'une des clauses des présentes conditions générales de vente.

iTIC Solutions se réserve le droit de résilier ou de suspendre, de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, le présent contrat par courrier électronique en cas d'incident ou de retard de paiement, et sans que l'Usager puisse prétendre à une quelconque indemnité du fait de l'interruption de l'accès au service.

### **10.2. A l'initiative de l'Usager**

La résiliation à l'initiative de l'Usager peut s'effectuer à tout moment. Elle devra dans tous les cas s'effectuer par un envoi recommandé avec demande d'accusé de réception.

L'usager devra notifier sa résiliation à l'adresse suivante :

iTIC Solutions  
1027, chemin de Berre  
13760 Saint Cannat

La résiliation prendra effet à la fin du mois de réception par iTIC Solutions du courrier de résiliation, si ce dernier est adressé avant le 20 du mois en cours (cachet de la poste faisant foi) afin de tenir compte des délais d'acheminement postaux et de traitement de la fermeture technique et administrative de l'accès.

En cas d'envoi après le 20 du mois en cours, la résiliation prendra alors effet le mois suivant,

## **ARTICLE 11- LITIGES**

Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions du contrat serait déclarée nulle ou sans effet, de quelque façon et pour quelque motif que ce soit, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions.

Le contrat est régi par la loi Française. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les parties à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du présent contrat seront soumises, à défaut d'accord amiable, à la compétence exclusive du tribunal du commerce de Aix en Provence à l'exception des litiges concernant des personnes non commerçantes et pour lesquelles les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent.